

MATÉRIAUX ALTERNATIFS DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX ROUTIERS DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Rencontres Commande publique et BTP durable
5 février 2019 - Anglet

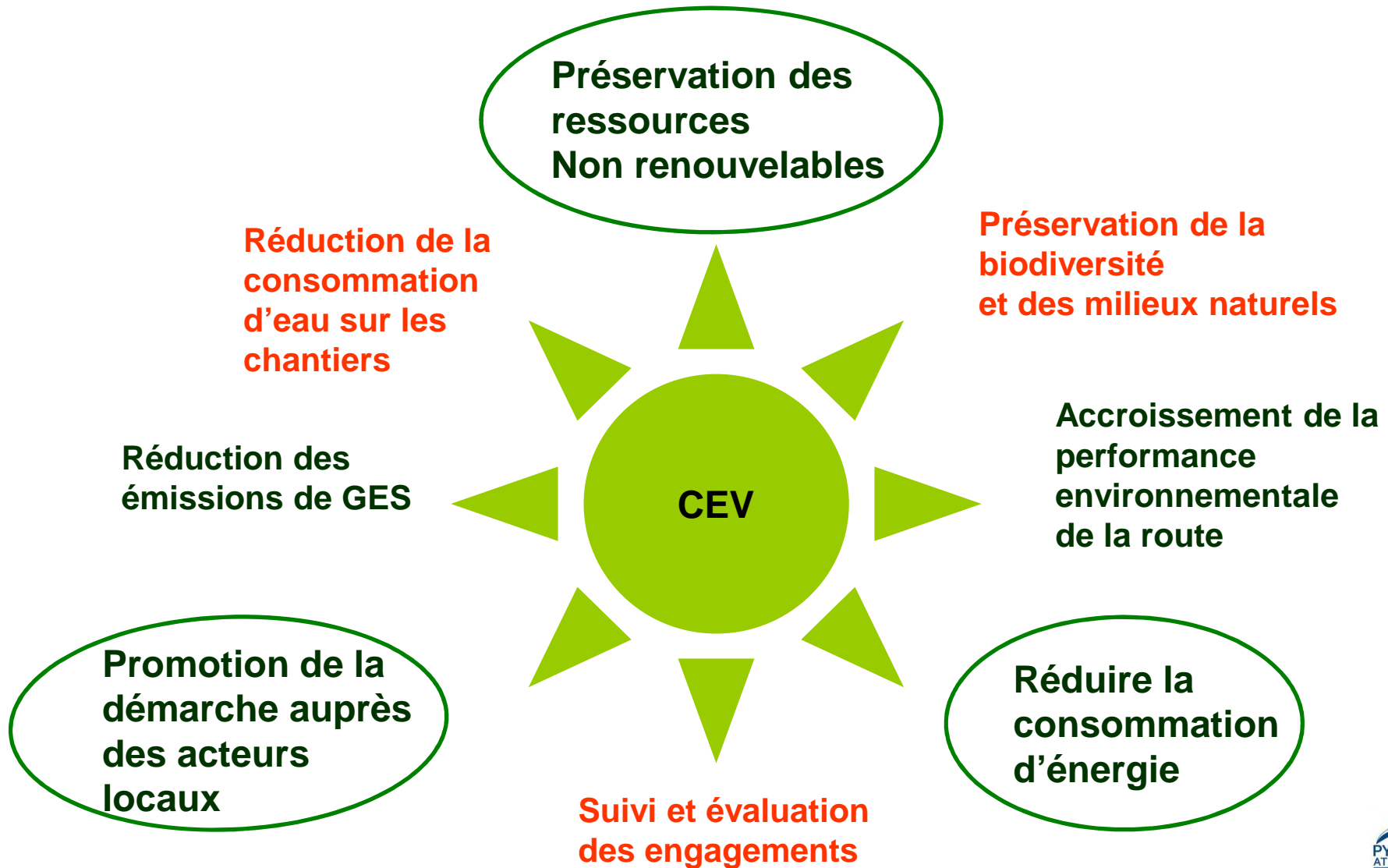


1 - UNE AMBITION POLITIQUE : LA DÉMARCHE VOLONTAIRE DU CD64, MAÎTRE D'OUVRAGE

- L'**agenda 21** du CD64 depuis 2011 avec une fiche action consacrée à la valorisation des déchets de chantier
- La convention départementale d'engagement volontaire des acteurs des infrastructures routières, signée en 2011 par le CD64
- Un guide d'aide à la rédaction des marchés routiers pour l'utilisation des matériaux alternatifs publié en avril 2018



La Convention d'Engagement Volontaire (CEV) : des engagements concrets





LE GUIDE

> pour les remblais et couches de forme



MATERIAUX ALTERNATIFS

Aide à la rédaction des Marchés du
Département des Pyrénées-Atlantiques



Avril 2018

2 - LA PROMOTION DE L'USAGE DES MATERIAUX ALTERNATIFS VIA LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Contexte:**

- des objectifs nationaux avec la [loi TPCV de 2015](#) sur l'utilisation de matériaux de réemploi ou recyclés en construction routière
- une **problématique locale de gestion des déchets du BTP**



- **Décision en avril 2018 du CD64 :**

- de présenter systématiquement les **matériaux alternatifs en solution de base** pour les remblais et couches de forme de tous les marchés de travaux routiers du Département
- de définir des [critères](#) **communs d'évaluation des offres**



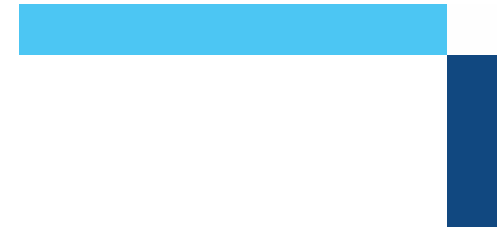
Loi de transition énergétique pour la croissance verte- Art. 79

pour l'Etat et les collectivités territoriales

- D'ici 2020, au moins **70 %** des matières et déchets produits sur les chantiers routiers réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière
- Pour tout appel d'offre, exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets
- Obligation de justifier :



Parmi les matériaux utilisés en chantiers de construction routiers	Objectif	Echéance
Issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets	> 50% > 60%	A partir 2017 A partir 2020
objectif spécifique pour les matériaux utilisés dans les couches de surface	> 10% > 20%	A partir 2017 A partir 2020
objectif spécifique pour les matériaux utilisés dans les couches d'assise	> 20% > 30%	A partir 2017 A partir 2020



Les critères de jugement des offres:

Aujourd'hui:

70% prix / 30% technique et environnement

variable selon chantiers

Avec une valeur environnementale qui prend en compte:

- l'utilisation de matériaux alternatifs
- la réintroduction d'agrégats d'enrobées

3- DES RESULTATS MESURABLES (1/3)

- **L'exemple du chantier du Hauban :**

Aménagement d'une liaison entre RD834 et RD289 sur 3 145 m

> 54 300 m³ de matériaux alternatifs mis en œuvre

✓ **Traitement en place à la chaux:**
11 400 m³



DES RESULTATS MESURABLES (2/3)

- L'exemple du chantier du Hauban
 - ✓ Graves de mâchefers:
31 600 m³



DES RESULTATS MESURABLES (3/3)

- L'exemple du chantier du Hauban

✓ Graves recyclés :
11 250 m³



4- CONCLUSION (1/3)

L'ambition politique et la réussite de la démarche passent par :

- **Une analyse préalable de la ressource disponible en matériaux alternatifs**
 - > Un état des lieux et suivi des installations de valorisation des inertes du 64
- **Une mise en cohérence des différentes politiques publiques concernées**
(Maîtrise d'ouvrage, Finances, Commande publique)
 - > Une réflexion initiée depuis 2015 à travers un groupe de travail interservices

4- CONCLUSION (2/3)

- **Une lisibilité de l'engagement du MO**
 - > Une transparence et une démarche concertée avec la profession, permettant des investissements privés et l'adaptation des outils de production
- **La mise en place d'outils d'évaluation à long terme**
 - > Sécuriser et pérenniser la valorisation des matériaux alternatifs
ex: mise en place de plots de suivi pour les mâchefers



4- CONCLUSION (3/3)

- **La formation des services personnels concernés**
 - > La réalisation d'un guide pour la rédaction des marchés
 - > Des journées de sensibilisation et visites terrains



Olivier BLANCHET

DGA

Direction Patrimoine et Infrastructures Départementales



Merci de votre attention